

RAPPORT BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Le budget supplémentaire remplit une double fonction : **il est à la fois un budget de reports et d'ajustement**. Il sert notamment à :

- **intégrer les résultats** figurant au compte administratif N-1 : résultats de clôture et restes à réaliser ;
- **actualiser les prévisions de recettes** inscrites au budget primitif en fonction des nouvelles informations à disposition (notification, suivi de réalisation ...) ;
- **ajuster les crédits budgétaires** ouverts au budget primitif en fonction des prévisions de réalisation (décalage d'opération, annulation d'actions ...).

I) *POURSUITE DE L'ACTION MUNICIPALE DANS UN CONTEXTE INCERTAIN*

Le vote du budget supplémentaire (BS) 2023, présente des indicateurs en baisse. La hausse des prix suite à l'inflation que connaît notre économie n'épargne pas nos marchés et nos achats, impactant directement le coût de nos projets. Les diverses évolutions législatives concernant la masse salariale (hausse du point d'indice 2022, hausses du SMIC 2022 et 2023...) amène à rehausser nos crédits dans ce domaine. Par ailleurs, les équipements olympiques dont la livraison est prévue courant 2024, obligent la collectivité à contracter un nouvel emprunt, permettant à court terme d'offrir de nouveaux équipements sportifs aux albertivillariens.

Cette nouvelle étape budgétaire s'inscrit dans la continuité du projet municipal, progressivement déployé, en faveur duquel se sont prononcés les Albertivillariens. À ce titre, des grandes lignes peuvent être dégagées :

- La poursuite des investissements, la modernisation et la rénovation des infrastructures scolaires souvent très dégradées, mais aussi sportives dans l'optique des Jeux Olympiques de Paris 2024 ;
- Le renforcement des moyens pour notre sécurité et le maintien en état de notre réseau de vidéo-surveillance ;
- La prise en compte de la hausse de la fréquentation du service de restauration et de ses tarifs fortement impactés par l'inflation ;
- Le déploiement d'activités estivales et hivernales à destination des agents et des albertivillariens ;

Des arbitrages ont dû être opérés pour concilier : la modernisation des services publics de proximité avec une gestion rigoureuse des finances locales, adaptée à un environnement incertain quant à ses éventuelles conséquences.

II) LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

1) Le Budget supplémentaire est tout d'abord un budget de report

Conformément à sa première fonction de « budget de report », le budget supplémentaire 2023 (BS) reprend les résultats arrêtés par le compte administratif 2022 (CA) qui a été voté à ce même conseil.

	RESULTATS 2022
Résultat de l'exercice Investissement	-4 300 065,99 €
Résultat de l'exercice fonctionnement	25 196 659,25 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	13 885 776,80 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	2 192 202,00 €
Résultat de clôture	34 782 370,06 €

Par ailleurs, c'est lors du BS 2023 que **les restes à réaliser arrêtés lors du CA 2022 sont intégrés** au budget de l'année en cours :

	RAR 2022
Recettes de Fonctionnement (A)	- €
Dépenses de Fonctionnement (B)	- €
Solde à financer en Fonctionnement (A-B)	- €
Recettes d'Investissement (A)	664 508,76 €
Dépenses d'Investissement (B)	-27 000 946,14 €
Solde à financer en Investissement (A-B)	-26 336 437,38 €

2) Synthèse des équilibres et ajustements budgétaires intégrés au budget supplémentaire 2023

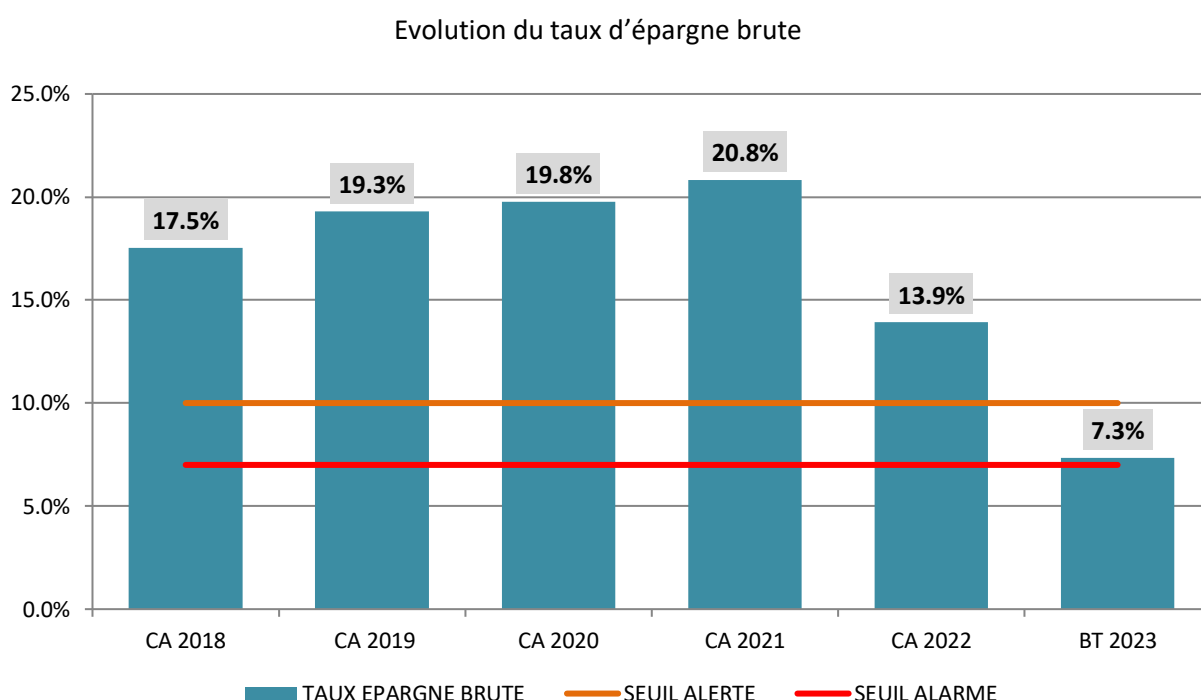
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT +8,72 M€	RECETTES DE FONCTIONNEMENT +8,72 M€
CHARGES GENERALES +1,03 M€	PRODUITS DES SERVICES +50 K€
DEPENSES DE PERSONNEL +2,02 M€	IMPOTS ET TAXES +500 K€
AUTRES CHARGES COURANTES +604 K€	DOTATIONS ET SUBVENTIONS +2,06 M€
FRAIS FINANCIERS 0 K€	PRODUITS DE GESTION COURANTE M€
AUTRES CHARGES +5,07 M€	AUTRES PRODUITS 0 K€
REPRISE RESULTATS 2022 + 0 K€	REPRISE RESULTATS 2022 + 6,11M€
RESTES A REALISER 2022 - K€	RESTES A REALISER 2022 - K€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT +2,20 M€	RECETTES D'INVESTISSEMENT +28,54 K€
DEPENSES DEQUIPEMENT +1,04 M€	SUBVENTIONS +1,32 K€
REMBOURSEMENT DETTE 0 K €	EMPRUNT D'EQUILIBRE -2,48 M€
AUTRES DEPENSES FINANCIERES -641 K€	AUTRES RECETTES FINANCIERES -400 K€
DIVERS +1,80 M€	DIVERS +1,43 M€
REPRISE RESULTATS 2022 - €	REPRISE RESULTATS 2022 (yc 1068) +28,67 M€
RESTES A REALISER 2022 +27,00 M€	RESTES A REALISER 2022 +665 K€

3) Evolution des principaux indicateurs financiers

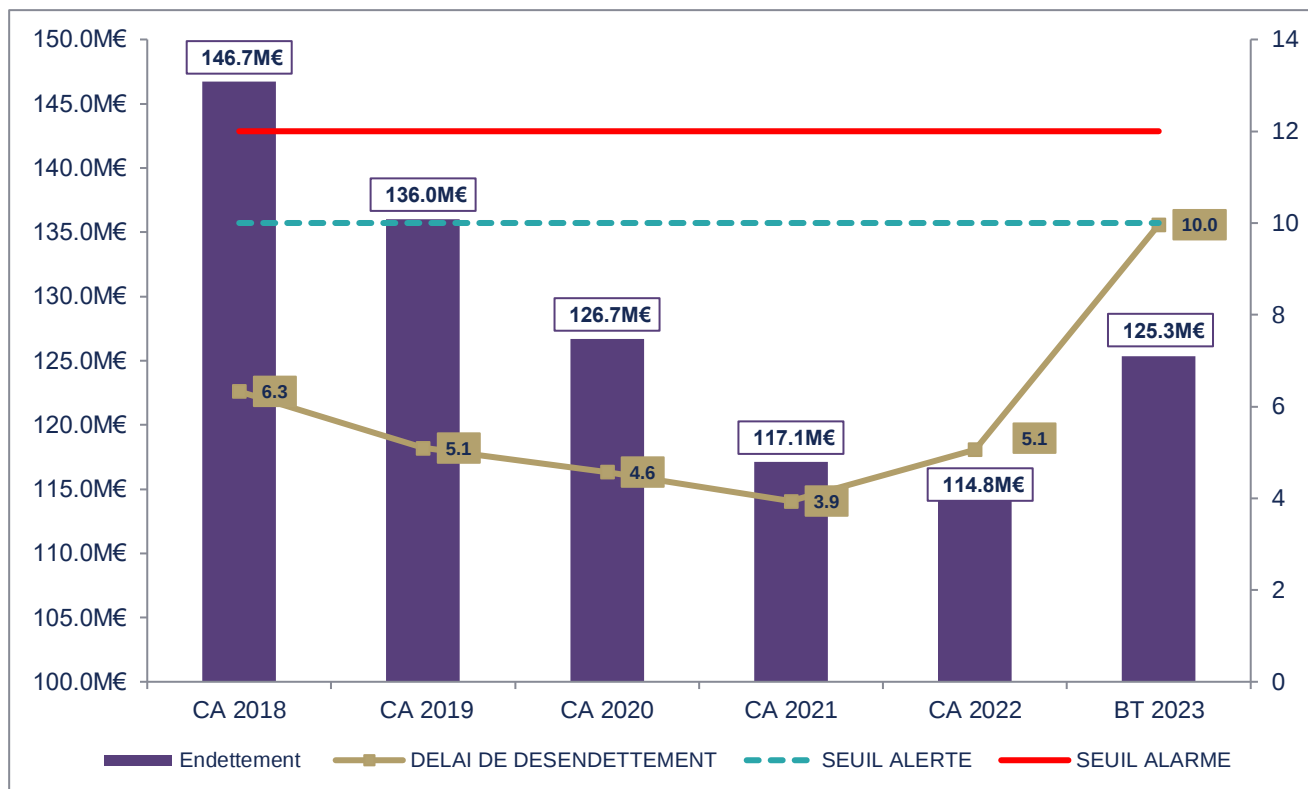
Au terme du BS 2023, **l'autofinancement de la Ville s'élève à 2,4 M€** et affiche une baisse par rapport au CA 2022. On observe un dynamisme plus important en dépenses qu'en recettes ce qui entraine mécaniquement une réduction de l'épargne. Cela s'explique principalement par une inflation forte, par la hausse des prix de l'énergie mais également par l'impact des évolutions réglementaires en termes de ressources humaines.

Le taux d'épargne brute s'élève à **7,3 %** contre 13,9% au CA 2022 (pour rappel le seuil d'alerte est à 10% et le seuil alarme à 7%).

La capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour résorber la dette si toute l'épargne y était consacrée, **s'établit à 10 ans**.



Evolution de l'endettement



Une attention particulière sera portée sur la consommation des crédits d’ici la fin de l’année à travers un dialogue de gestion entre les services. Ce travail permettra de limiter au maximum l’évolution des dépenses de fonctionnement et augmenter les capacités d’autofinancement de la Ville.

III) DETAIL DES AJUSTEMENTS DU BS 2023 EN FONCTIONNEMENT

Le budget supplémentaire a pour autre vocation de corriger et de compléter les prévisions budgétaires établies lors du budget primitif.

1) Des dépenses de fonctionnement en hausse de +8,7 M€ par rapport au Budget primitif 2023 (BP) dont 5,1 M€ au titre de la rectification de l’inscription du FSRIF

CHAPITRE	LIBELLE	BS 2023	BT 2023
014	Atténuation de produits		1 000 €
011	Charges à caractère général	1 028 402,00 €	29 485 046,46 €
012	Charges de personnel et assimilées	2 015 000 €	83 116 969,00 €
65	Autres charges de gestion courante	604 156 €	36 997 022 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		3 647 558 €	149 600 037 €
66	Charges financières		3 910 061,54 €
67	Charges exceptionnelles	5 069 475 €	5 269 475 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires		167 000 €
022	Dépenses imprévues		
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		8 717 033 €	158 946 574 €

Au niveau des **dépenses de gestion courante**, les ajustements au BS 2023 s'élèvent à **+3,6 M€ et se concentrent en majorité sur le chapitre 012.**

Sur le chapitre des charges à caractère général (011), les principaux ajustements à la hausse relèvent des thématiques suivantes :

- La restauration : les prix unitaires des repas ont augmenté de plus de 7,8% et celui des gouters des élémentaires de plus de 28%. La hausse de la contribution du SIRESCO induit une révision du budget à hauteur de +282 K€ ;
- Les évènements publics à venir au cours l'année amènent à réajuster au titre des festivités d'été et d'hiver les crédits initialement prévus pour offrir des animations de qualité à la population (+90K€) ;
- Le domaine de l'enfance et de l'éducation : l'inflation et l'augmentation du prix des fournitures scolaires, qui composent les kits de rentrée que reçoivent les élèves, conduisent à un ajustement des dépenses de +15 K€ ;
- Le projet d'ouvrir une Digitale Académie est prévu ce qui amène à un montant d'aménagements estimé à 50 K€ ;
- La compensation d'une baisse de subvention pour l'association Alteralia, qui lutte contre l'habitat indigne s'élève à +50 K€ ;
- Des dépenses d'administration générale sont prévues, telles que le paiement de loyers 2022 qui sont à rattraper sur le budget 2023, ainsi que des rattrapages de taxe foncière 2022 et de taxe locale sur la publicité extérieure (+481 K€) ;
- Le domaine de la sécurité et de la prévention : des ajustements sont prévus concernant la gestion du parking Edouard Poisson, le marché a été prolongé pour 6 mois supplémentaires par un avenant (+20 K€) ;
- L'informatique suppose un ajustement de ses crédits, pour permettre la prise en charge complète des équipements repris de la caisse des écoles, ainsi qu'une inscription affinée concernant les dépenses de maintenance des autocoms (+47,2K€) ;
- Le sport : plusieurs actions seront menées durant l'été 2023 et lors des vacances de la Toussaint 2023 dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024 (+10K €);

Sur le chapitre 65, les inscriptions correspondent principalement à l'attribution d'une subvention complémentaire au Conservatoire à Rayonnement Régional et la régularisation d'une indemnité de résiliation de bail à verser :

- Une subvention complémentaire est attribuée au CRR pour un montant de 330 K€. Ce dernier, tout comme la Ville, a vu sa masse salariale impactée par les évolutions législatives 2022, ce qui l'amène à demander un soutien plus conséquent pour cet exercice budgétaire ;
- Les versements du bonus territoire s'avèrent plus faibles que prévus à destinations des structures d'accueil de jeunes enfants, il est ainsi nécessaire de compenser pour permettre à ses structures de continuer à accueillir le même nombre d'enfant (+115k€) ;
- Les recettes attribuées par l'Etat dans le cadre du Programme de réussite éducative sont plus faibles que prévues, ce qui amène la Ville à verser une subvention complémentaire à l'un de ses budgets annexes porteur de ce dispositif (+30 K€) ;

- La subvention de fonctionnement du CCAS connaît elle aussi un ajustement de 44K€ permettant d'effectuer des régularisations en lien avec le comptable public ;

Les charges de personnel (chapitre 012) sont réévaluées à la hausse à hauteur de +2 M€ en raison :

- D'un besoin supplémentaire en ce qui concerne les heures supplémentaires : +600 K€ ;
- D'une réévaluation de l'enveloppe des agents payés sur état d'heures, le recours à ces agents est plus conséquent que prévu, l'enveloppe nécessite un ajustement : +1,1M€ ;
- De l'augmentation du smic au 1^{er} mai 2023 qui porte l'indice minimal de rémunération à 361 au lieu de 353. Environ 900 agents sont concernés par cet ajustement : +400 K€

L'annonce du Gouvernement d'augmenter le point d'indice de +1,5% n'est pas prise en compte dans cette inscription. Les dépenses de charges de personnel sont suivies et analysées tout au long de l'année. L'impact de la hausse du point d'indice amènera une analyse fine pour anticiper le cas échéant le besoin nécessaire.

Le chapitre des **charges exceptionnelles (67)** est réévalué pour un montant de **5,1 M€**, en raison de la rectification de la perception du FSRIF. Le rattachement d'un titre effectué en doublon de la perception de la recette sur l'exercice 2022, amène à régulariser sur l'exercice 2023 par le passage d'un mandat sur ce chapitre.

2) Des recettes réelles de fonctionnement en hausse de +2,6M€ par rapport au BP 2023

CHAPITRE	LIBELLE	BS 2023	BT 2023
013	Atténuations de charges		750 000 €
70	Produits des services, domaines, ventes	50 000 €	12 078 965 €
73	Impôts et taxes	500 000 €	112 372 297 €
74	Dotations, subventions et participations	2 055 594 €	44 303 326 €
75	Autres produits de gestion courante		990 755,97 €
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		2 605 594 €	170 495 344 €
76	Produits financiers		1 031 432 €
77	Produits spécifiques		- €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 605 594 €	171 526 776 €

Plusieurs ajustements sur **les recettes de fonctionnement** sont réalisés, pour un montant total de **+2,6 M€** par rapport aux prévisions initiales réalisées au BP 2023.

Une nouvelle recette est à inscrire au chapitre 70 de ce budget. Elle correspond à un ajustement des revenus des résidences mises en place à l'Embarcadère en cours d'année (+50 K€).

➤ **Impôts et taxes (chap. 73) +500 K€**

La notification des bases prévisionnelles de fiscalité via l'état 1259 permet de rehausser les recettes de taxe foncière à **hauteur de +500 K€** sur la base d'une estimation prudente.

➤ **Les dotations, compensations fiscales et participations (chap.74) +2,1M€**

Les dotations de l'Etat ainsi que les compensations fiscales ont été notifiées à la Ville au début du printemps permettant un ajustement des recettes sur ces lignes **(+2 M€)**.

Aussi, la Ville affecte une partie de son résultat de clôture 2022 en fonctionnement à hauteur de 6,1 M€ lui permettant d'équilibrer sa section de fonctionnement.

IV) LES AJUSTEMENTS DU BS 2023 EN INVESTISSEMENT

1) Un effort d'équipement à la hausse de +1,04 M€

Dans le cadre du budget supplémentaire, les ajustements en investissement amènent à inscrire 2,2M€ en dépenses réelles d'investissement et à prendre en compte 27 M€ de reste à réaliser (RAR).

CHAPITRE	LIBELLE	BS 2023
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées	7 100 €
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
	Opérations d'équipement	1 036 846,79 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		1 043 947
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 794 946,98 €
13	Subventions d'investissement reçues	
16	Emprunts et dettes assimilées	
18	Cpte de liaison : affectation	
26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	- 641 084,79 €
TOTAL DEPENSES FINANCIERES		1 153 862 €
45	Opérations pour compte de tiers	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 197 809 €

Concernant les RAR, le fonctionnement avec le comptable public lors de la clôture des comptes 2022, lié au changement de nomenclature comptable, a réduit le nombre de journées complémentaires permettant de prendre en charge les dépenses sur l'exercice 2022. Ainsi par un système de vase communicant, le nombre de restes à réaliser à traiter en 2023 a fortement augmenté. Ces projets sont donc en cours, et sont traités en grande majorité sur le premier semestre 2023.

Au-delà des restes à réaliser **l'ajustement proposé de +1,04 M€** sur les dépenses d'équipement recouvre l'actualisation des postes suivants :

- **Travaux d'entretien et de renouvellement du patrimoine de la Ville : +399 K€ ;**
- **Portage foncier : +641 K€.**

➤ L'entretien et le renouvellement du patrimoine de la Ville (+399 K€)

Parmi les ajustements, voici les principaux domaines concernés :

Domaine de la prévention et de la sécurité (+104 K€) :

- Augmentation à prendre en compte des tarifs de marché pour la vidéo surveillance et le remplacement des caméras obsolètes : +27 K€ ;
- Intervention de Plaine Commune le long du canal Saint Denis : une convention de partage des frais des installations de vidéo surveillance dans cet espace est en cours : +77 K€ ;

Domaine de l'entretien du patrimoine municipale (+97 K€) :

- Remise en état de centrale de traitement de l'air et installations de petites chaufferies : +40 K€ ;
- Achats de mobilier de bureau divers dans le cadre de nouveaux projets et du remplacement du mobilier vétuste : +27 K€ ;
- Interventions diverses d'entretien des bâtiments municipaux : +30 K€ ;

Domaine Informatique (+155 K€) :

- Développement de la nouvelle salle serveur pour la sécurisation : +70 K€ ;
- Création d'un plancher technique et mise en place d'une double climatisation pour la nouvelle salle des serveurs : +50 K€ ;
- Sécurisation des bâtiments municipaux et gestion des accès, mise en place des cartes professionnelles et d'imprimantes spécifiques : +35 K€ ;

Domaine scolaire +328K€ :

- Etudes et mise en place de modulaire durant les travaux au titre de la programmation du groupe scolaire du Fort : +248 K€ ;
- Au vu d'une superficie plus importante des cours à transformer en cours oasis, un ajustement est nécessaire pour la cour Firmin Gémier : +50 K€ ;
- Un dernier versement doit avoir lieu au titre du groupe scolaire Malala : +30 K€.

Aménagement et équipements sportifs (-200 K€) :

- Etude de programmation et maître d'œuvre pour la démolition du stade Delaune : +200 K€ ;
- Modification du planning du stade Dr Pieyre, un décalage des versements est constaté sans pour autant modifier les livraisons : -400 K€ ;

Petite enfance (+118 K€) :

- Changement des cloisons, des laves linges, de la clôture et modification des jeux de la cour pour la crèche Marguerite le Maut : +100 K€ ;
- Complément de matériel et d'équipement pour les crèches : +18k€

Domaine patrimoniale et culturelle (+200 K€):

- Etudes pour la restauration de la Ferme Mazier : +90 K€ ;
- Attribution d'une subvention complémentaire pour la relocalisation de l'association Villes Des Musiques Du Monde (VDMDM) : +110 K€ ;

Domaine de l'aménagement urbain (-310 K€) :

- Le projet « cœur de Ville » est modifié, il n'apparaît pas judicieux de maintenir les crédits au montant initial au vu de la modification du projet d'étude : -310 K€

➤ **Le portage foncier (+641 K€)**

Un ajustement est nécessaire pour pouvoir assurer les préemptions à venir et les acquisitions sous forme de VEFA (vente en l'état futur d'achèvement). Ainsi l'inscription budgétaire portage foncier à hauteur initiale de 4,2 M€ est amenée à 4,8 M€.

2) Des recettes d'investissement ajustées à +18,95 M€

Les **recettes d'investissement** sont en augmentation de +18,95 M€ :

CHAPITRE	LIBELLE	BS 2023
13	Subventions d'investissement reçues	1 319 246 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- 2 483 937,74 €
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	1 428 007,04 €
20	Immobilisations incorporelles	
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT		263 315 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	19 085 220,25 €
27	Autres immobilisations financières	- 400 000 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	
TOTAL RECETTES FINANCIERES		18 685 220 €
45	Opérations pour compte de tiers	
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		18 948 536 €

➤ Subventions d'investissement **1,32 M€** :

Nous avons perçu plusieurs subventions au titre de la rénovation thermique de plusieurs écoles et de l'achat véhicules électriques de la part du SIPPAREC (**260 K€**).

La ville doit également percevoir plusieurs subventions au titre de la DSIL 2019 et 2021 pour un montant de **900 K€**.

Deux aides supplémentaires de la part de la CAF contribuent à l'augmentation de ce chapitre pour l'achat d'équipements adaptés au sein des crèches **(+24 K€)** ainsi que pour la réhabilitation de la Halle Vilette en centre social et Maison France service (versement d'acompte pour **+150 K€**).

➤ Immobilisations en cours **(1,4 M€)** :

Il est nécessaire de réajuster le montant des immobilisations en cours pour deux raisons :

- Une avance sur marché n'a pas été demandée, les crédits doivent donc être récupérés **(380 K€)** ;
- Restitution d'une avance concernant l'opération du GS du Fort dû à un changement de programme (1,05 M€).

Par ailleurs, nos services ont réévalué le montant des consignations nécessaires au cours de l'exercice en le ramenant à 100 K€ (soit une baisse 400 K€).

Après couverture du besoin de financement en investissement (9,6 M€) et du montant à couvrir pour équilibrer la section de fonctionnement (6,11 M€) le reliquat du résultat de fonctionnement 2022 a pu être affecté en investissement, permettant de réduire l'emprunt d'équilibre voté dans le cadre du BP.

L'emprunt d'équilibre est ramené à 20,8 M € (1641 – emprunts en euros) contre 23,3 M€ lors de la préparation du budget primitif. Cette inscription nécessitera une attention affinée et régulière durant la suite de l'exercice du taux d'exécution ainsi que du niveau de trésorerie pour le cas échéant emprunter le montant le plus juste.